

1. Reconnaître pleinement la formation ouverte et à distance comme une modalité pédagogique à part entière

Contexte.

La FOAD n'est plus marginale : 25 % des formations sont aujourd'hui délivrées entièrement à distance et 37 % sous forme hybride (Callimedia, Le marché du Digital Learning en 2025) ; elle représente près des deux tiers des sommes engagées sur Mon Compte Formation, et plus d'un tiers des entreprises y recourent pour former leurs salariés (CEREQ, avril 2026).

L'article L. 6313-1 du Code du travail la consacre déjà comme une action de formation à part entière. Pourtant, deux préjugés tenaces persistent dans le regard institutionnel : celui d'une modalité dégradée, forcément inférieure au présentiel, et celui d'une modalité suspecte, portant une présomption de fraude. Ces deux idées reçues ne résistent pas à l'examen : les récents rapports de l'IGAS et de l'IGESR sur de grands groupes éducatifs majoritairement présentiels rappellent que la qualité et la probité ne sont pas l'apanage d'une modalité.

Principe.

La qualité d'une formation ne dépend ni de la salle ni de l'écran, mais du projet pédagogique, de la compétence des formateurs et du suivi des apprenants. La FOAD n'est pas un contournement du présentiel : c'est une autre forme de présence, voir une « formation de proximité » qui rapproche le stagiaire du formateur par l'individualisation, tout en rapprochant également le lieu de formation du lieu de vie. Loin d'isoler, elle structure des communautés d'apprentissage, un tutorat dédié et une traçabilité souvent supérieure à celle des formats traditionnels. Ses mérites sont autant pédagogiques (ingénierie maîtrisée, personnalisation des parcours, évaluation continue tracée) que sociétaux (accès élargi, inclusion des publics empêchés, sobriété liée à la réduction des déplacements).

Mesures proposées

- Consacrer un principe de neutralité des modalités pédagogiques dans les politiques publiques de formation : aucune modalité ne peut être présumée supérieure ou inférieure a priori ; l'appréciation porte sur la qualité et l'impact du parcours.
- Rompre avec la présomption de fraude attachée au distanciel : traiter la lutte contre la fraude et la qualité comme des exigences transversales à tous les organismes, quelle que soit la modalité, plutôt que comme des soupçons ciblant la FOAD. Les cas de fraude médiatisés relèvent de comportements individuels, non d'une modalité.
- Valoriser l'ingénierie pédagogique de la FOAD comme un savoir-faire reconnu : contrairement au présentiel où la compétence pédagogique repose souvent sur le seul formateur, la FOAD industrialise une ingénierie collective (concepteurs, tuteurs, experts métiers) qui mérite d'être identifiée comme un marqueur de qualité.
- Documenter et diffuser la preuve : encourager, avec les acteurs du secteur, la mesure objective de l'efficacité (réussite aux certifications, insertion, satisfaction) afin de substituer des données partagées aux perceptions, et harmoniser cette compréhension entre financeurs.
- Affirmer la complémentarité, non l'opposition : reconnaître la FOAD non comme un substitut au présentiel mais comme une modalité qui coexiste avec lui, au service de la liberté de choix de l'apprenant selon son territoire, sa situation et son moment de vie.